

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI**

OBJET : Modalités techniques et financières n°1

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

- une modification d'affectation d'un montant de 10 000 € sur l'Autorisation de Programme du Museon Arlaten « Productions multimédias du Museon Rénové »,
- les conditions générales de vente au sein de la boutique du Musée départemental Arles Antique,
- la gratuité d'entrée au sein du musée départemental Arles Antique à l'occasion de la fête de la science le 6 et 7 octobre 2018.

1 - Modification d'affectation sur l'Autorisation de Programme du Museon Arlaten « Productions multimédias du Museon Rénové »

Le Museon dispose d'une Autorisation de Programme (AP) pour mener sur plusieurs années les dépenses d'investissements liées aux chantiers de sa rénovation, dont la muséographie de la future exposition permanente.

Un ajustement entre deux affectations de crédit est nécessaire suite à l'affinement des montants des marchés publics qui y sont liés financièrement, conformément au tableau financier qui figure en annexe de ce rapport.

2 - Conditions générales de vente (CGV) à la boutique du Musée départemental Arles antique

Les conditions générales de vente ont pour objet :

- d'informer tout éventuel consommateur sur les conditions et modalités dans lesquelles le vendeur, le Musée départemental Arles antique, procède à la vente
- de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de produits par le Musée départemental Arles antique au consommateur. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserves, à l'ensemble des ventes de produits proposés à la vente dans la boutique du Musée départemental Arles antique.
- de préciser les conditions des remises possibles (articles abîmés, braderie...)
- de définir les caractéristiques et prix des produits
- les modalités de paiement
- de définir les responsabilités

Les recettes issues des ventes à partir notamment des remises sur des produits dérivés seront encaissées par la régie des recettes de la boutique du musée.

3 - Gratuité d'entrée au Musée départemental Arles antique pour la fête de la science le 6 et 7 octobre 2018

Le Musée départemental Arles antique participe à l'évènement la fête national de la science qui se déroulera le week-end du 6 et 7 octobre 2018.

Le dimanche 7 octobre 2018 étant le 1^{er} dimanche du mois l'entrée au musée est gratuite.

Afin de donner une unité de sens sur cette manifestation du week-end et une cohérence de communication, il serait souhaitable que le samedi 6 octobre 2018 soit aussi gratuit.

Telles sont les raisons qui incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL